

Vu la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2014 portant élection du Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers, Laurent CARRARO;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2014 portant délégations au Président de la Communauté d'universités et établissements Hautes Etudes Sorbonne Arts et Métiers, Laurent CARRARO;

Vu le décret n°2015-1065 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « hesam Université ».

ARRETE 2015/005 du 18 septembre 2015 portant délégation de signature du Président au Délégué Général

Article 1 :

Monsieur Hugues BRUNET, Délégué Général de la Communauté d'universités et établissements heSam Université, dispose dans la limite de ses attributions, d'une délégation de signature du Président.

Article 2 :

Cette délégation porte sur l'ensemble des actes relatifs à la gestion de l'établissement, et notamment sur les attributions de l'ordonnateur dans la limite de 10 000 € HT par engagement.

Visa pour acceptation



Hugues BRUNET



Laurent CARRARO